

Adresse du conseil général de la commune de Moissac (Lot)  
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance  
du 25 thermidor an II (12 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Moissac (Lot) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 520-521;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23201\\_t1\\_0520\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0520_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Citoyens représentans,

C'est avec une profonde douleur que la société populaire de Verrières a appris qu'un orage menaçait la liberté. Il est enfin éclaté, et les traîtres ont péri.

Vous venez, dignes représentans d'un peuple libre, d'abatre, à la voix de la patrie en danger, la tête du plus vil sélérat et de ses complices.

Continuez de frapper, et que le glaive de la loi nous purge de cette race infernale qui est venue infecter le sol de notre liberté. L'histoire romaine ne fournit pas de pareils exemples. Catilina n'étoit pas aussi grand sélérat que le traître que vous venez d'abattre. Il ne parloit que de vertu et de probité, et le monstre avoit le cœur rongé de crime et une soif de sang inaltérable. Il se servoit de l'existence de l'Être suprême pour mieux ourdir ses trâmes infernales, pour faire périr par le fer les patriotes qui n'auroient pas voulu fléchir le genouil devant lui. Grâce soient rendues à nos dignes représentans de nous avoir délivré de ce nouveau Cromwel.

Citoyens représentans, vous avez décrété que nos frères de Paris avoient bien mérités de la patrie. Et nous aussy nous le répétons avec vous, qu'ils ont bien mérités de notre République. Nous réunirons nos voix pour célébrer la victoire que nos braves frères viennent de remporter avec vous sur le dernier tyran. Nous vous prions que les patriotes ne soient plus opprimés par les factions, que les traîtres courbent leurs têtes sous le glaive de la loi, et le peuple libre sera sauvé.

Les membres composants notre société s'offrent et jurent de vous faire un rempart de leurs corps pour exterminer avec vous le premier tyran qui voudroit atteindre à notre liberté. Et elle vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que notre République soit affermie. Vive la République ! Vive la Convention nationale !

BOUSSELEZ (*présid.*), A.L. OLIVIER (*vice-présid.*), LAVALLÉE (*secrét.*), FABRE (*secrét.*), COURTIN (*secrét.*).

v'

[*Le tribunal de commerce de Moissac* (1) à la *Conv.; Moissac, 18 therm. II*] (2)

Mandataires du peuple,

Ce n'étoit pas assés pour vous d'avoir déjoué les complots liberticides de nos enemis, d'avoir fait tomber la tête du tyran, et d'avoir fondé la République sur des bases solides et inébranlables. Ce n'étoit pas assés d'avoir purgé le sol de la liberté de ces êtres malfaisans qui vouloit entraîner les patriotes dans leur chute. Vous étiez encore réservés pour de plus glorieux événemens. Encore une fois vous venés de sauver la France. Un nouveau complot menaçait vos jours et notre sainte liberté, que nous avons juré de deffendre. Des frelons avides vouloit dévorer votre ouvrage et s'ériger en triumvirs.

(1) Lot.

(2) C 313, pl. 1249, p. 44, 45. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl.); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 479-480; *J.Fr.*, n<sup>o</sup> 687.

Vous avés déjoué leurs criminelles tentatives. Leur tête est tombée, et que la mort soit le prix de leurs complices !

Courage, les législateurs, restés à votre poste; l'énergie du peuple et votre fermeté feront échouer les coupables entreprises des hommes ambitieux, et le bonheur public sera élevé jusqu'au faite, par les mains hardies qui en posèrent les fondemens.

Tel est le vœu du tribunal de commerce de Moissac, qui jure de nouveau unité, indivisibilité de la République, la mort des tirans, des dictateurs, des triumvirs, des intrigans, et de tous ceux enfin qui voudroit usurper la souveraineté du peuple ou outrager la Convention nationale, son véritable point de ralliement.

DARIER (*judge*), SANSON (*présid.*), FOUZET (*judge*), GUITARD (*judge*), B<sup>te</sup> BOUE (*judge*), DUFARPY (*judge suppl.*) [et une signature (*du secrét.*) illisible.]

[*Adresse du tribunal de commerce de Moissac au peuple de Paris; Moissac, 18 therm. II*]

Braves Parisiens,

Encore une fois vous avés fait un rempart de vos corps pour défendre nos législateurs; encore une fois vous venés de donner, à tous vos frères des départemens, l'exemple du plus pur patriotisme; vous avés arrêté le progrès du mal dans sa source, et d'un bout de la République à l'autre, les patriotes reconnoissans ne parlent que de votre énergie. Et nous aussy, nous sommes sensibles à vos élans généreux. Rapelés-vous que, lorsque le tyran de Prusse vouloit marcher sur Paris, il sortit de nos murs des compagnies entières qui volèrent vers vous pour vous défendre. Eh bien ! Ce ne sont plus les mêmes hommes que nous vous offrons : ceux-là combattent le fanatique Castellan; mais ceux qui les ont créés sont ici prêts à vous défendre contre toutes les atteintes des tirans et des contre-révolutionnaires. Ils sont debout, prêts à se sacrifier pour vous, et mourir mille fois plutôt que de souffrir que la Convention nationale, dont ils respectent le caractère et les lois qui en émanent, soit outragée par une faction quelconque.

Tels sont les sentimens de nos concitoyens. Tels sont ceux du tribunal de commerce, qui vous jurent amitié et fraternité.

DARIER (*judge*), SANSON (*présid.*), FOUZET (*judge*), GUITARD (*judge*), B<sup>te</sup> BOUE (*judge*), DUFARPY (*judge suppl.*), BELTHILS (*secrét.*).

w'

[*Les membres composant le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Moissac, à la Conv.; s.d.*] (1)

Citoyens représentans,

Encore une fois la patrie est sauvée. Le 10 thermidor sera plus célèbre dans les annales de la révolution que toutes les époques qui l'ont

(1) C 313, pl. 1249, p. 46, 47. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl.); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 479-480.

précédé. La statue de la liberté a été ébranlée dans son sanctuaire, mais vous avez découvert les scélérats qui, sous son manteau, creusaient à ses pieds des abîmes avec les poignards de la tyrannie. Les hypocrites ! Sous un masque apparent de patriotisme et de vertu, ils avoient, pendant longtemps, caché leur noir dessein; et à l'aide d'une réputation acquise par des opinions populaires et des services rendus, ils machinaient dans les ténèbres les maux dont ils devoient nous acabler. Anéantir la liberté, égorger la Convention nationale, rétablir la tyrannie : tel étoit le but de Robespierre, St-Just, Couthon, Le Bas, Henriot & a. Mais votre patriotisme bouillant a déjoués cet infâme complot; votre énergie a triomphé de tous les dangers qui vous environnoient, et vous avez fait une prompte justice des conspirateurs.

Grâces vous soient rendues, fidèles représentants du peuple. Le caractère que vous avez déployé, en envoyant à l'échafaud des hommes qui vouloient assassiner la République, vous a acquis de nouveaux droits à l'estime, à l'admiration et à la reconnaissance de tous les vrais amis de la patrie; mais il ne suffit pas que les Robespierre, les St-Just, les Couthon et quelques-uns de leurs complices aient payé de leur tête le crime qu'ils méritoient. Une conspiration, ourdie par des hommes qui avaient acquis de la célébrité et qui jouissaient de quelque confiance, doit avoir des ramifications dans les armées et dans l'intérieur. Poursuivés donc, jusques dans leurs derniers retranchements, les créatures et complices de ces nouveaux Catilina. Qu'aucun ne puisse échapper à la vengeance nationale. Sévissés contre tous les traîtres; faites tomber toutes les têtes coupables; que le même coup frappe à la fois et les amis tièdes de la liberté, et les fauteurs ardents de la tyrannie. Continués enfin de travailler pour le bonheur du peuple, et le peuple vous bénira.

Pour nous, citoyens représentants, pleins de confiance en vous et fidèles à nos serments, nous déclarons que nous vouons à l'exécration publique tous ceux qui voudraient attenter à la souveraineté nationale. Nous vous déclarons solennellement que nous sommes prêts à mourir pour l'unité et l'indivisibilité de la République, l'entière exécution de la loy et de tous les décrets de la Convention nationale. Tels sont les sentiments dont sont vivement pénétrés les membres composant le conseil général de Moissac.

AURIMONT (*off. mun.*), MASSIP (*off. mun.*), POUDEL (*off. mun.*), JOINAC (*off. mun.*), BLEYNIE (*notable*), LARNAUDÉS (*off. mun.*), DISSE fils (*notable*), SANSON (*notable*), LATAILHEDE 3<sup>e</sup> (*notable*), Tulippe GENYER (*notable*), Fougere BELTHILS fils (*notable*), An<sup>ne</sup> BONNEFOUS (*notable*), LESPINASSE (*notable*), PLANTADE (*off. mun.*), GERBAUT (*off. mun.*), MERE (*off. mun.*), DELON (*notable*), CAMUSET (*notable*), PÉRÉ (*notable*), RESSAYRE (*notable*), DARIER (*notable*), DÉTOUR (*off. mun.*), FOUZET (*notable*), FAURÉ (*secrét.*) [et une signature illisible].

[Les membres composant le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Moissac, au peuple de Paris; s.d.]

La commune de Moissac est trop pénétrée de l'énergie que le peuple de Paris a développé dans le dernier événement qui a délivré la République française d'un dictateur, pour ne pas lui manifester ses sentiments.

C'est toi, bon peuple, qui as encore une fois sauvé la patrie et la liberté. C'est au milieu des factions et des proscriptions les plus périlleuses que tu as sçu te montrer digne de la souveraineté du peuple. Tu as couvert de ton égide tutélaire la représentation nationale contre les poignards des conjurés. C'est un triomphe de plus remporté contre la tyrannie, qu'il faut ajouter aux conquêtes de la Bastille et du château des Tuileries. L'intrépidité de ta conduite ne peut qu'exciter l'admiration et la reconnaissance de la République entière.

De toutes les factions qui ont conspiré contre la liberté, cette dernière a été sans doute la plus dangereuse. Celui que les Français avaint cru jusques ici l'ami du peuple en était le plus cruel oppresseur. Les mandataires du peuple français ont déjoué cet odieux complot avec un courage peu commun et ont livré à l'échafaud les conspirateurs.

Puisse le terrible exemple en imposer à l'avenir à tout audacieux qui voudrait dominer, qu'il sache que c'est le plus grand crime qui puisse être commis chés un peuple libre. La mémoire de ce moderne Catilina et de sa faction nous sera aussi exécration que celle du dernier tiran couronné.

Braves Parisiens, vous avez tout fait pour opérer la révolution; vous avez tout osé pour maintenir et défendre la liberté menacée; recevez les marques d'union et d'attachement que la commune de Moissac vous renouvelle en cette circonstance. S. et F.

MERE (*off. mun.*), PLANTADÉ (*off. mun.*), MASSIP (*off. mun.*), FOUZET (*notable*), GERBAUT (*off. mun.*), CAMUSET (*notable*), LARNAUDÉS (*off. mun.*), AURIMONT (*off. mun.*), LESPINASSE (*notable*), Tulipe GENYER (*notable*), LATAILHEDE (*notable*), LACASSAGNE j<sup>ne</sup> (*notable*), BLEYNIE (*notable*), RESSAYRE (*notable*), DARIER (*notable*), Romarin BOURU (*notable*), Fougère BELTHILS fils (*notable*), autre DARIER (*notable*), C<sup>n</sup> CABANÉS (*notable*), MARCHAND (*notable*), FOSSAT (*notable*), MONDIN (*notable*), FAURÉ (*secrét.*).

x'

[La sté républicaine de Moissac, à la Conv.; Moissac, 18 therm. II] (1).

Représentans,

Au moment où la République porte, de toutes parts, ses armes victorieuses, au moment où la fuite de ses ennemis annonce la chute de tous les trônes, la mort de la tyrannie et le règne de la liberté, deviez-vous attendre que ceux-là même qui sembloient travailler avec tant de succès pour établir l'indépendance de l'univers,

(1) C 316, pl. 1266, p. 24, 25. Mentionné par B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl.); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 480; J.Fr., n° 687, M.U., XLII, 443.